

Revue de presse du CNC, 21 avril 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

**Yvan Boulay
Comité communication-CNC**

Le Soleil, 21 avril 2008 - Pierre-Hugues Boisvenu en voie de remporter une autre bataille

L'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, qui ouvrira en mai un bureau à Québec, est sur le point de gagner une autre bataille. D'ici la fin de l'année, les règles de l'assurance emploi pourraient être modifiées afin d'allonger le congé de compassion accordé aux proches de victimes d'actes criminels, a indiqué son président, Pierre-Hugues Boisvenu.

«C'est un dossier qui avance très bien au fédéral, on a l'appui de tous les partis politiques et on espère que ce soit réglé d'ici la fin de cette année», a-t-il indiqué.

Un projet de loi devrait faire passer le congé de compassion, indemnisé par l'assurance emploi, de huit semaines à une année complète. «Ça va permettre à des gens qui sont pris dans des démarches judiciaires de souffler un peu», dit M. Boisvenu.

L'Association devrait par ailleurs déposer en mai à Ottawa un projet de charte des droits des victimes. «Les victimes n'ont présentement aucun recours légal, contrairement aux criminels, et il faut faire changer ça», dit son président, dont l'une des filles a été assassinée et l'autre, victime d'un accident de la route.

Ce dernier espère par ailleurs que le projet de loi C-2 sur la lutte contre les crimes violents sera rapidement adopté à la Chambre des communes, ce qui permettra de resserrer les modalités des libérations conditionnelles.

Bureau à Québec

Pierre-Hugues Boisvenu était de passage à Québec hier dans le cadre d'une activité de financement, une séance de spinning de 400 minutes dont l'objectif était d'amasser 25 000 \$. Ces fonds serviront notamment à ouvrir en mai un bureau à Québec.

«Ça a toujours été un de nos objectifs, depuis la création de l'Association en 2004 à Montréal», explique M. Boisvenu. Une soixantaine de familles de Québec et de l'Est de la province sont membres de l'Association.

«Ça va nous permettre de donner un meilleur encadrement à nos membres», s'est par ailleurs réjouie la responsable de la section Québec, Claire Falardeau.

Le maire de Québec, Régis Labeaume, était présent hier lors de l'activité de financement. Il a tenu à souligner le courage des membres de l'Association, qui ont perdu un proche dans des circonstances dramatiques.

Canoë, 20 avril 2008 - Fermeture de Golden Brand : Des familles sous le choc

«On doit tout recommencer à zéro», lance Mario Faria, préoccupé par ce qui attend sa famille à quelques mois de la fermeture annoncée de la manufacture montréalaise Golden Brand, où sa femme et lui travaillent.

En juillet, ces parents de trois enfants âgés de 12 à 17 ans perdront leur emploi, tout comme leurs 540 collègues.

Les employés de la manufacture, spécialisée dans la confection de complets pour hommes vendus dans les magasins Men's Wearhouse aux États-Unis et Moore's au Canada, ont manifesté hier à Montréal pour forcer la compagnie à changer sa décision.

M. Faria et sa femme Nelia Tavares sont inquiets depuis qu'ils ont appris la fermeture en février. Ils perdront d'un coup la totalité des revenus de leur famille.

«On va devoir se trouver un emploi au salaire minimum, se désole Mme Tavares. On n'aura pas le choix, on doit faire vivre les enfants.»

Ardu

Le changement d'employeur pour le couple d'immigrants portugais sera ardu. L'homme de 40 ans travaille depuis 21 ans pour Golden Brand.

Pour sa part, sa femme se rend chaque matin depuis 16 ans à la manufacture située à la Place de la Mode, à l'intersection de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont.

«Le pire dans tout ça, c'est que la compagnie est profitable», s'indigne Lina Aristeo, directrice du syndicat des employés, le Conseil du Québec uni (Unite Here).

Lors de la dernière année, Men's Wearhouse aurait engendré des profits de 147 M\$, selon les chiffres du syndicat.

«Tout ce qu'ils veulent, c'est faire encore plus de profits. Ils devraient faire preuve d'une plus grande conscience sociale et se préoccuper des employés», plaide Mme Aristeo.

Petits emplois

Ces 540 travailleurs qui se retrouveront à la rue sont majoritairement des immigrants et des femmes. Ils ont 50 ans en moyenne, ce qui complique leur quête d'un nouveau boulot.

Dans la foule qui a déambulé le long de la Plaza St-Hubert jusqu'au magasin Moore's, Vicky Marshlian, 62 ans, se demandait bien ce qu'elle allait devenir, une fois la manufacture officiellement fermée.

«Je vais devoir me prévaloir de l'assurance-emploi et après, ce sera peut-être la fin de ma vie de travailleuse ou encore, je me tournerai vers des petits emplois», explique la native de Jérusalem.

Elle a été choquée quand elle a appris la fermeture de la manufacture. «Nous n'avons jamais manqué le travail, nous étions dédiés à l'entreprise et, du jour au lendemain, elle nous abandonne», conclut-elle.

Olivier Arbour-Masse

La Tribune, 19 avril 2008 - Les hauts et les bas des travailleurs atypiques

C'est le statut de salarié qui confère des droits et une protection aux travailleurs en situation atypique. Leurs conditions de travail ne peuvent alors être en deçà de celles édictées dans la Loi sur les normes du travail, normes qui sont principalement les suivantes :

- un salaire minimum;
- le paiement des heures supplémentaires, majorées de 50 % (en règle générale, après 40 heures hebdomadaires de travail);
- une indemnité de vacances établie en fonction du salaire brut gagné pendant l'année de référence, peu importe le nombre d'heures travaillées;
- une indemnité pour jours fériés (qu'on ait ou non travaillé cette journée-là);
- un certain nombre de congés payés (pour maladie, décès d'un proche, etc.);
- le droit au maintien en emploi après deux ans de service continu (et un recours à la Commission des normes du travail en cas de congédiement sans cause juste et suffisante).

Cette dernière disposition s'étend-elle aux travailleurs saisonniers? " C'est du cas par cas. Il faut examiner des éléments comme l'existence d'une liste de rappel ou de faits permettant à l'employé de croire que ses services seraient requis l'année suivante ", répond Me Dalia Gesualdi-Fecteau, avocate à la Commission des normes du travail.à

En fait, les statuts d'emploi non traditionnels s'accompagnent de nombreuses zones d'ombre quant à l'exercice des droits.

Prenez les travailleurs recrutés par des agences de placement, qui se trouvent au coeur d'une relation triangulaire (avec l'agence et l'entreprise cliente). " Dans ce type de relation triangulaire, qui, de l'agence ou de l'entreprise cliente, est l'employeur? C'est important de le déterminer, entre autres pour les questions reliées à la santé et à la sécurité au travail. À qui incombe cette responsabilité : à l'agence ou au donneur d'ouvrage? ", soulève Me Katherine Lippel, professeure de droit à l'Université d'Ottawa et spécialiste de la protection de la santé dans le contexte du travail atypique.

L'emploi atypique, qui permet aux entreprises une grande flexibilité dans la gestion de leur main-d'oeuvre, n'a peut-être pas encore atteint son plafond : s'établira-t-il à 40 %, voire à

45 % de la population active? En tout cas, " le monde du travail change, il a changé, mais la société ne s'est pas encore adaptée ", déplore le président de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ), Nicolas Langelier. Et il ajoute, à propos des travailleurs autonomes : " Ils le sont de moins en moins par choix. Mais même quand ce statut est dûment choisi, pourquoi ne s'exercerait-il pas dans de bonnes conditions? "

Les travailleurs autonomes disposent d'un modèle : la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, qui fête cette année ses 20 ans. " Une loi assez moderne et originale dans sa facture, qui constitue une première au monde ", dit fièrement Anne-Marie DesRoches, directrice des affaires publiques à l'Union des artistes (UDA).

La très grande majorité des 7 000 membres actifs et 4 000 membres stagiaires de l'UDA sont des pigistes; 75 % d'entre eux gagnent moins de 16 000 \$ par année. " La loi permet la négociation d'ententes collectives, l'instauration de contrats types et la détermination de tarifs minimaux ", résume Mme DesRoches. Les artistes ont en outre un régime de retraite auquel doivent contribuer les producteurs, et l'UDA en est à s'attaquer au régime d'assurance-emploi, pour le rendre accessible à ses membres. Cela montre qu'un filet de sécurité sociale est aussi possible dans le cas des travailleurs autonomes.

En somme, rétablir un certain équilibre entre les besoins de flexibilité des entreprises et les besoins des travailleurs s'imposera peut-être de soi, quand on aura découvert les effets pervers, contre-productifs d'une trop grande précarisation.

Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)

**354, avenue des Pins Ouest
Montréal, Québec H2W 1S1
Téléphone : (514) 933-3764
Télécopieur : (514) 933-4074
Courriel : cnc@lecnc.com
Site : <http://www.lecnc.com>**